



## CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Val-Cenis, le 3 juillet 2020

Chère Madame, Cher Monsieur,

En application du décret du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Municipal de la Commune de Val-Cenis qui aura lieu :

**Le vendredi 10 juillet 2020 à 18 h**  
**À l'espace de Val Cenis Vanoise, Rue du Mont Cenis**  
**LANSLEBOURG MONT-CENIS**  
**73480 VAL-CENIS**

Pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, cette réunion se tiendra dans le respect des mesures de distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes. Pour respecter ces limites, seules des chaises seront installées (prévoir un support d'écriture et votre propre stylo).

Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le nombre maximal de personnes autorisées à y assister est fixé à 40 personnes, hors membres conseil municipal. Le port du masque est obligatoire pour tous. Du gel hydro-alcoolique sera à disposition à l'entrée.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Mise en place du bureau électoral

En application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

3. Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série 2 des sénateurs

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 qui fixe le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à désigner.

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée, **le quorum est atteint à condition qu'au moins un tiers des membres en exercice soient présents ou représentés, chaque conseiller municipal pouvant recevoir un pouvoir.**

En comptant sur votre présence. Dans cette attente, je vous adresse mes meilleures salutations.

Le Maire,  
Jacques ARNOUX